

Le cabinet

Un cabinet dédié au droit de la famille, du patrimoine et des successions

Avocate à Lyon depuis 1996, Cécile NONFOUX est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit de la famille, des personnes et de leur



patrimoine.

Droit de la famille : Le Cabinet met ses compétences et son expertise au service de ses clients pour les conseiller et les défendre à tous les moments importants de la vie de la famille.

[Droit des successions](#) : Une part importante de l'activité du Cabinet est consacrée aux dossiers de successions.

Droit immobilier : Une solide formation en droit immobilier et droit des contrats permet également à Cécile NONFOUX d'assister et défendre ses clients pour les contentieux touchant à leur patrimoine et à leur logement.

- ***En savoir plus sur le Cabinet de Cécile NONFOUX***

Forte de son expérience acquise dans des Cabinets spécialisés en droit des contrats, [droit commercial et immobilier](#), Maître Cécile NONFOUX vous assiste tant sur des questions familiales que patrimoniales.

En 2008, elle a créé son Cabinet et a choisi de développer une expertise en droit de la famille et du patrimoine, tout en conservant une activité généraliste. Elle est membre de la Commission droit de la Famille, des personnes et de leur patrimoine du Barreau de LYON.

Professionnelle Qualifiée et désignée à ce titre par les juridictions en tant qu'expert, elle met ses compétences en matière de techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et successions à votre service, permettant d'appréhender de manière complète votre dossier et d'anticiper les difficultés à venir.

Outre la volonté d'une défense efficace lors du procès, Maître NONFOUX a le souci de l'écoute et de l'accompagnement du client. Elle est formée au droit collaboratif et membre de l'association française des praticiens du droit collaboratif.

En 2014, elle a obtenu en un certificat de formation aux Modes Amiables et alternatifs de résolution des différends comprenant une formation à la médiation, à la procédure participative et à la négociation raisonnée.

- ***Les impératifs du Cabinet : Rigueur, écoute et transparence***
- **La rigueur**

L'objectif principal du Cabinet: Elaborer avec le client une stratégie prenant en considération ses souhaits et mais aussi les éléments de faisabilité, tant de fait que de droit.

Je donne une information la plus complète possible sur les tenants et les aboutissants d'une procédure. Je procède également à une évaluation des risques permettant ainsi une meilleure compréhension des difficultés par le client.

J'ai le souci d'une défense efficace et personnalisée pour chaque client. Cela passe par une connaissance pointue des matières dans lesquelles j'interviens.

Le Cabinet consacre une part importante à la formation continue, permettant d'offrir une expertise dans des dossiers complexes.

En qualité d'avocate, j'interviens dans des domaines souvent délaissés par les avocats au

profit des notaires, comme la liquidation des régimes matrimoniaux et le droit des successions.

En qualité de Professionnelle Qualifiée et membre de l'association des avocats exerçant un mandat judiciaire, je peux être désignée par les juges dans des divorces avec pour mission de dresser un inventaire estimatif ou faire des propositions quant au règlement pécuniaires des époux, et également en matière d'indivisions, notamment successorales.

Je travaille en outre avec un réseau de professionnels susceptibles d'apporter à mes clients des services complémentaires et efficaces.

Privilégier une concertation avec l'ensemble des professionnels du droit (notaires, experts comptables, experts immobiliers, huissiers, médiateurs...) augmente de manière significative les chances de succès d'un dossier.

- **L'écoute**

Après 21 ans d'exercice, j'assume pleinement cet aspect de la profession d'avocat qui est l'écoute, sans craindre de perdre en crédibilité auprès de mes clients.

Privilégier les accords n'est pas un aveu de faiblesse mais procède de la volonté de placer le client au centre des débats, de l'accompagner afin qu'il devienne acteur de la résolution de son différend.

L'écoute ne s'improvise pas et passe par l'acquisition de techniques particulières lors de la pratique des modes amiables de règlement des différends.

L'écoute d'un avocat dont l'exercice est dédié au droit de la famille constitue un atout pour la réussite de votre défense.

- **La transparence**

Une confiance réciproque avec le client passe par une information précise sur les délais d'intervention du Cabinet et les honoraires de travail.

Un calendrier de travail est mis en place avec le client pour chaque intervention (étude du dossier, rédaction de consultations ou d'actes, introduction et suivi de procédures).

Les honoraires sont fixés préalablement, soit au coût horaire, soit au forfait. Le Cabinet établit systématiquement une convention d'honoraires rendant la rémunération

transparente et prévisible. La possibilité de règlements échelonnés est offerte aux particuliers, en fonction de l'avancement des procédures et de la réalisation des diligences.

L'information du client, qui ne doit pas se sentir étranger à son propre dossier, reste primordiale. Je m'attache à diffuser les informations à tous les stades du dossier. Les rendez-vous avec le client sont privilégiés et restent des étapes importantes dans la préparation des dossiers.

- lors de la mise en place d'une stratégie initiale,
- lors de la rédaction des actes de procédure avec une collaboration active du client dans la constitution de son dossier,
- lors de la préparation de la plaidoirie.